

## Les enseignants ne pourront plus refuser « la deuxième heure sup »

*La mesure, qui doit être actée à la fin du mois pour la rentrée 2019, devrait permettre de compenser les suppressions de postes au collège et au lycée. Avec le retour de la défiscalisation, elle se veut aussi un « coup de pouce » pour le pouvoir d'achat.*

« **L**a deuxième heure sup ? C'est bien simple, ça ne nous concerne pas. » Nicolas et Delphine, professeurs des écoles en Seine-Saint-Denis, arborent le symbole des « stylos rouges » sur le revers de leur manteau, mercredi 16 janvier devant le rectorat de Créteil. La cinquantaine de manifestants appartient à ce groupe Facebook de 65 000 enseignants, excédés d'avoir été les « oubliés » des annonces présidentielles pour le pouvoir d'achat, à la mi-décembre 2018.

A leurs demandes sur la hausse des salaires, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a répondu à plusieurs reprises que ses mesures budgétaires allaient « dans le sens du pouvoir d'achat ». Ainsi, la deuxième heure supplémentaire obligatoire doit servir à compenser les 2 600 postes supprimés à la rentrée prochaine au collège et au lycée, mais elle est également censée répondre à la question du pouvoir d'achat, grâce à la défiscalisation des heures supplémentaires voulue par le président Emmanuel Macron.

Mais pour les enseignants, le compte n'y est pas. En effet, on ne peut octroyer des heures supplémentaires à l'école primaire, puisque le service à effectuer est calqué sur le nombre d'heures de classe. Jennifer, professeure des écoles et membre fondatrice du mouvement des « stylos rouges », est formelle : « Cette mesure ne concerne que

nos collègues du second degré. Nous demandons le dégel du point d'indice et une vraie revalorisation salariale pour tous les enseignants. »

Chez les « stylos rouges », qui regroupent des enseignants de l'école primaire, du collège et du lycée, circule la comparaison entre le salaire d'entrée dans la fonction et le smic : dans les années 1980, les instituteurs gagnaient deux fois le smic en début de carrière. Aujourd'hui, le salaire d'un professeur stagiaire représente 1,2 fois le revenu minimum.

### « Creusement des inégalités salariales entre enseignants »

Dans le second degré, près de 73 % des enseignants font déjà une heure supplémentaire ou plus par semaine. Mais elles ne sont pas accessibles aux enseignants à temps partiel, qui forment 8,3 % des effectifs du secondaire, et les charges familiales et professionnelles sont variables d'un enseignant à l'autre.

« Le profil type du prof qui fait des heures supplémentaires, c'est l'homme agrégé », résume Alexis Torchet, secrétaire national du SGEN-CFDT. En effet, seules 63 % des femmes enseignantes font des heures supplémentaires, pour 71 % des hommes. Les agrégés, qui doivent effectuer quinze heures d'enseignement par semaine (soit trois de moins que leurs collègues certifiés), sont 86 % à accepter des heures supplémentaires

contre 73 % des certifiés. « On se dirige vers un creusement des inégalités salariales entre les enseignants », conclut le syndicaliste.

Parmi les enseignants certifiés et agrégés, la mesure n'est pas plébiscitée pour autant. « Les « stylos rouges » sont partis du constat qu'une part importante de notre travail est invisible et non rémunérée », s'étrangle Cyril, un « stylo rouge » enseignant certifié. « Et on nous répond "Vous allez travailler encore plus". » Le travail hebdomadaire moyen des enseignants est estimé entre trente-neuf et quarante-quatre heures par semaine selon les niveaux.

A l'éducation nationale, on assume de ne pas répondre à toutes les doléances en même temps : « Le levier des heures supplémentaires répond au besoin d'augmenter rapidement le pouvoir d'achat tout en laissant une part de flexibilité aux enseignants, explique Edouard Geffray, directeur général des ressources humaines de l'éducation nationale. On ne peut pas attribuer à un seul levier la réponse à l'ensemble des questions. »

En attendant, les « stylos rouges » sont en pourparlers pour savoir s'ils doivent se joindre à l'appel à la grève, le 24 janvier, de l'intersyndicale du second degré. Parmi ses mots d'ordre, on trouve l'abandon de la deuxième heure supplémentaire obligatoire.

Violaine Morin